



AVEC NOUS, DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX



FONCTION PUBLIQUE

LES AGENTS TRAVAILLANT DANS LES PETITES COLLECTIVITÉS ONT LES MÊMES DROITS QUE LES AUTRES

Les collectivités territoriales de moins de 50 agents sont rattachées au Centre de Gestion. Celui-ci est géré par les employeurs et dirigé par un Conseil d'Administration.

Loin des centres de décisions, les agents travaillant dans ces collectivités se sentent souvent isolés et oubliés.

Or ces salariés sont avant tout des agents relevant du statut de la fonction publique territoriale, lequel comporte les mêmes droits et devoirs pour tous.

Pour la CFDT, ce n'est pas parce que l'on travaille dans une petite collectivité que l'on a de petits droits.

Cela passe d'abord par une véritable reconnaissance du travail quotidien des agents au service du public. Celle-ci se décline dans un véritable déroulement de carrière et l'accès à la formation.

Cela signifie aussi pouvoir travailler dans de bonnes conditions, pas dans la précarité et le stress. Or les centres de gestion n'ont pas de **CHSCT** (Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail), ce sont les comités techniques en font souvent office et ce n'est pas toujours suffisamment efficace.

Enfin, cela implique de pouvoir accéder à de l'action sociale, aux compléments santé et prévoyance avec participation de l'employeur.

La CFDT, à vos côtés, revendique la défense de vos droits (à la formation, à la promotion, aux primes, à l'action sociale...).

La CFDT veut représenter et défendre les agents des petites collectivités dans les instances paritaires du Centre de Gestion : comité technique, commissions administratives et comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

**FONCTION PUBLIQUE
2014**

CFDT.FR

**DÉFENDONS ENSEMBLE LES DROITS
DE TOUS LES AGENTS !**



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CE QUE VEUT LA CFDT

TOUS TERRITORIAUX, TOUS ÉGAUX !

- Tous les agents doivent bénéficier des mêmes droits :
« **tous territoriaux, tous égaux !** »
- La CFDT revendique **des emplois stables** et dénonce les situations de précarité inacceptables pour vivre dignement.
- Chaque agent doit avoir des **perspectives de carrière**, la possibilité d'évoluer, d'accéder à l'avancement et/ou la promotion.
- Les changements dans l'organisation du travail (modification des horaires, des missions, mobilités vers les EPCI), ne doivent pas être imposés, **les agents concernés doivent être associés et leurs représentants consultés.**
- Chaque agent doit pouvoir **se former**, confirmer ses compétences et en acquérir de nouvelles. Chacun a droit à la reconnaissance de son expérience et à la sécurisation de son parcours professionnel.
- Des **CHSCT** (Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) doivent être créés dans les Centres de Gestion pour pouvoir agir de plein droit contre la dégradation des conditions de travail.
- Chaque agent doit pouvoir **bénéficier d'une action sociale, d'une mutuelle et une garantie maintien de salaire avec participation de l'employeur.**

FONCTION PUBLIQUE
2014



LES PROCHAINES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES AURONT LIEU LE 4 DÉCEMBRE 2014

Un grand nombre d'élus **CFDT** au Comité Technique et en Commission Administrative Paritaire nous permet de relayer vos préoccupations et d'agir avec le plus de force possible !

En décembre 2014, votez pour les listes **CFDT** !

 **AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX
À VOTRE VOIX**

CFDT.FR

Octobre 2014
Ne pas jeter sur la voie publique.

Fédération Interco CFDT
47/49 avenue Simon Bolivar - 75950 Paris cedex 19
01 56 41 52 52 - www.interco.cfdt.fr